



AVIS PUBLIC MISE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 7 juillet 2025 les règlements suivants :

- Règlement no 347-2025 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Ville d'un montant de 600 000 \$ provenant du surplus accumulé
- Règlement no 348-2025 modifiant le Règlement n° 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté le 2 juin 2025 le règlement suivant :

- Règlement n° 345-2025 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur approuvé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est 23010-RZ-01-02-2025

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés au bureau de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Fait à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 14 juillet 2025.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 14 juillet 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juillet 2025.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay